

Neuchâtel, la passe décisive

Fiscalité et péréquation,
nouvelle dynamique cantonale

• Neuchâtel, le 9 juillet 2018

1. Introduction

Alain Ribaux
Vice-président du Conseil d'État
Chef du DJSC

2. Réforme de la fiscalité

Laurent Kurth
Président du Conseil d'État
Chef du DFS

Une nécessité

réformer la fiscalité des personnes morales

► Objectif prioritaire

- s'adapter à l'évolution du contexte international et conserver emplois et revenus.

► Pourquoi une nécessité

- Réformes fédérales
- Présence importante d'entreprises à vocation internationale dans le Canton de Neuchâtel
- Importante évolution du contexte international

Une opportunité

améliorer l'attractivité du canton et le repositionner par rapport à ses voisins

- ▶ Une opportunité pour le canton
 - Répondre aux attentes de la population et des entreprises
 - Faire des avancées dans le domaine de la formation professionnelle
 - Améliorer l'équité et la cohésion

Réforme de la fiscalité

► Conditions de réussite

- Relancer le dossier de la fiscalité des personnes physiques
- Préserver et consolider les ressources des collectivités
- Eviter d'accroître les disparités en adaptant la péréquation intercommunale

Personnes morales

► Objectifs

- Mettre le régime cantonal en conformité
- Maintenir le positionnement attractif du Canton de Neuchâtel en Suisse et en Suisse romande
- Assurer visibilité et sécurité aux entreprises
- Privilégier la lisibilité et la transparence par opposition aux mécanismes complexes et opaques
- Tenir compte des spécificités du tissu économique neuchâtelois
- Conserver les outils d'allégement exceptionnels pour les projets d'envergure

Personnes morales

► Mesures proposées (1)

- Suppression des statuts spéciaux
- Abaissement du taux d'imposition du bénéfice des sociétés de 15.6% à 13.4%
- Impôt sur le dividende compétitif (70%)
- Réduction facultative de l'impôt sur le capital pour les sociétés détenant des participations

Personnes morales

▶ Mesures proposées (2)

- Introduction d'outils de promotion de la recherche et de l'innovation:
 - > Déduction des dépenses R&D: max. 40% de réduction du bénéfice qualifié
 - > Imposition spéciale des brevets (Patent box): allègement plafonné à 20% du bénéfice qualifié
- Recours limité aux autres outils du projet fiscal fédéral

Personnes physiques

► Objectifs (1)

- Maintenir les efforts entrepris depuis 2012
- Elargir les efforts à tous les contribuables
- Favoriser l'ancrage durable des contribuables dans le canton
- Renforcer le positionnement de Neuchâtel par rapport aux cantons limitrophes

Personnes physiques

► Objectifs (2)

- Compléter les autres réformes en faveur de l'attractivité cantonale (habitat, transports, formation et recherche, culture, ...)
- Coordonner la politique fiscale et la politique sociale (intégration professionnelle et limitation des effets de seuil et des dépenses sociales)
- Répondre aux attentes de la population
- Proposer une réforme simple et compréhensible

Personnes physiques

► Mesures proposées (1)

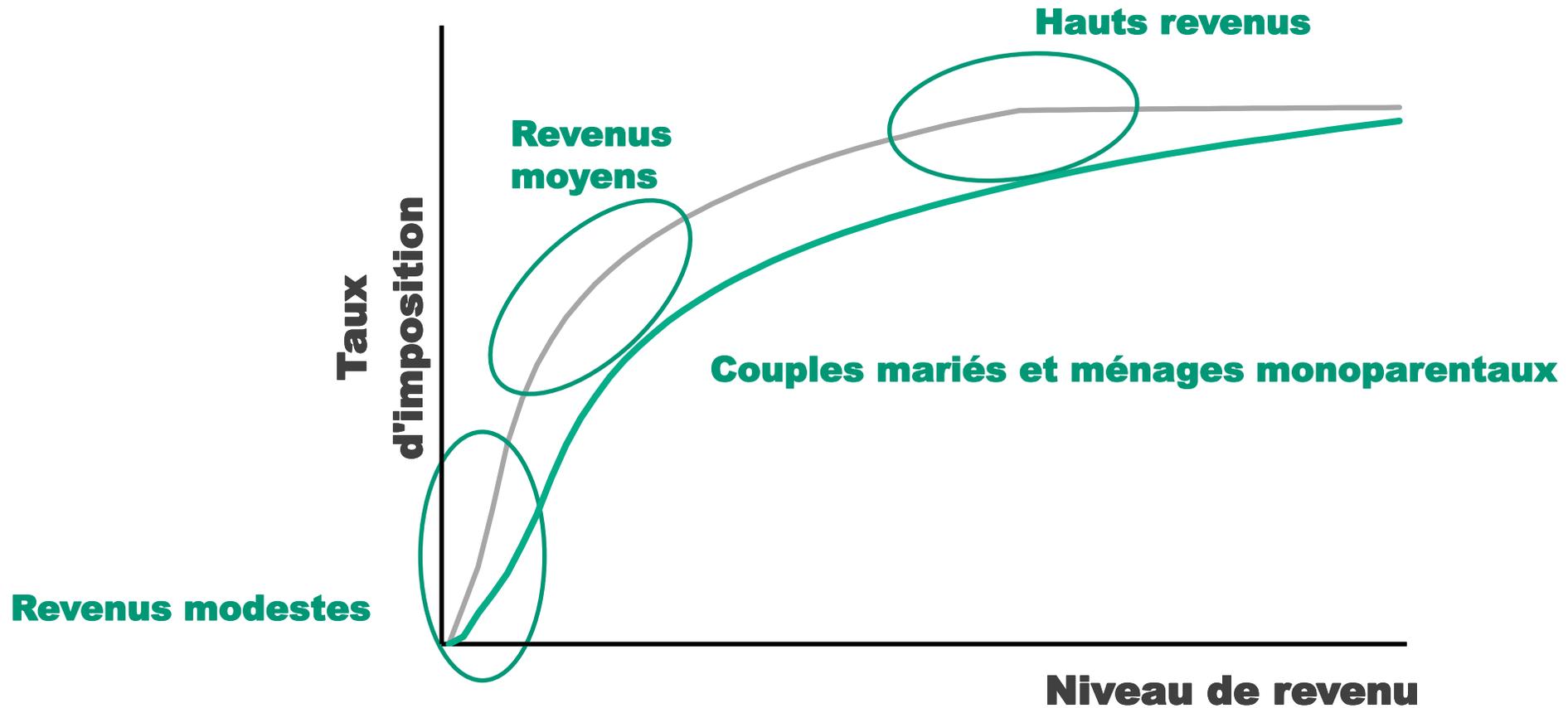
- Barème : un abaissement de la charge fiscale pour tous
 - > Bas revenus et classe moyenne
 - > Seuil d'imposition augmenté de 5'000.- à 7'500.-
 - > Allègement du barème pour les revenus moyens
 - > Hauts revenus
 - > Nouvel abaissement du taux maximum de 14% à 13.5%
 - > Couples mariés et ménages monoparentaux
 - > Abaissement du taux de splitting de 55% à 52%

Personnes physiques

▶ Mesures proposées (2)

- Valeur locative: favoriser la propriété de son propre logement
 - > Abaissement de 4.5% à 3.6% pour la première tranche de 500'000.-
 - 3.6% jusqu'au premier million

Personnes physiques



Économies pour les contribuables *des exemples concrets*

| | Impôt avant | Impôt après | Baisse nette | Baisse en % |
|--|-------------|-------------|--------------|-------------|
| Couple marié, revenu imposable 50'000.- | 5'544 | 4'928 | 616 | 11,1% |
| Couple marié, revenu imposable 150'000.-, estimation cadastrale 500'000 | 31'030 | 28'094 | 2'936 | 9,5% |
| Célibataire, revenu imposable 200'000.-, estimation cadastrale 500'000 | 52'449 | 49'698 | 2'751 | 5,2% |

Financement des réformes

- **Objectif**

Préserver et consolider les ressources des collectivités

Réforme des personnes physiques

76,6 mios

Réforme des personnes morales

44,7 mios

Contribution des entités publiques et parapubliques au contrat-formation

6.3 mios

Abandon statuts
19.1 mios

Dividendes
3.5 mios

Retour IFD
20 mios

Cercle des contribuables
28.4 mios
(dont 11.4: part communale facult.)

Déductions
6 mios

Contrat-Formation
19 mios

Marges de manœuvre communes
7.5 mios

Effets dynamiques attendus
10 à 20 mios

Effort des communes
7 à 14 mios

Synthèse des mesures de la réforme

▶ Personnes morales

- ▶ Suppression des statuts spéciaux pour les sociétés
- ▶ Abaissement du taux d'imposition du bénéfice des sociétés de 15.6% à 13.4%
- ▶ Introduction d'outils de promotion de la recherche et de l'innovation
- ▶ Réduction facultative de l'impôt sur le capital pour les sociétés détenant des participations

▶ Personnes physiques

- ▶ Révision du barème d'imposition (hausse du seuil d'imposition à 7'500.-, abaissement du taux pour tous les contribuables, abaissement du taux maximum à 13.5%)
- ▶ Abaissement du taux de splitting à 52%
- ▶ Abaissement de la valeur locative privée

Partenariat

réussir la réforme est un effort qui doit être partagé

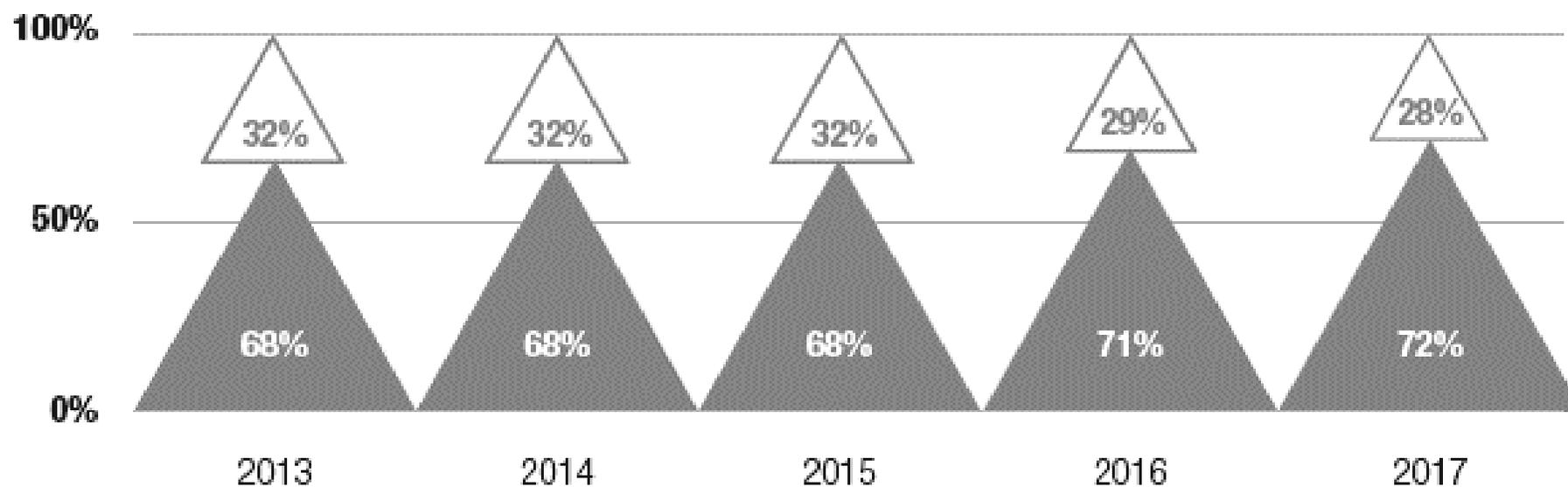
- ▶ La réforme fiscale vise le bénéfice de tous
- ▶ Dans le contexte durable d'assainissement des finances publiques, les collectivités ne pourront surmonter seules les baisses de recettes nécessaires à leur bon fonctionnement :
 - Confédération : 920 millions de francs par année
 - Canton de Neuchâtel: 77.3 millions de francs par année
 - Communes : 44 millions de francs par année
- ▶ Des contributions sont aussi attendues :
 - Des personnes domiciliées hors canton qui tirent profit de l'attractivité de Neuchâtel : élargissement de la base de perception de certains impôts
 - Des employeurs, qui bénéficieront de la réforme PM : contrat-formation

3. Le contrat-formation

Monika Maire-Hefti
Conseillère d'État
Cheffe du DEF

72%

des apprentis suivent
leur formation
**en mode
dual**

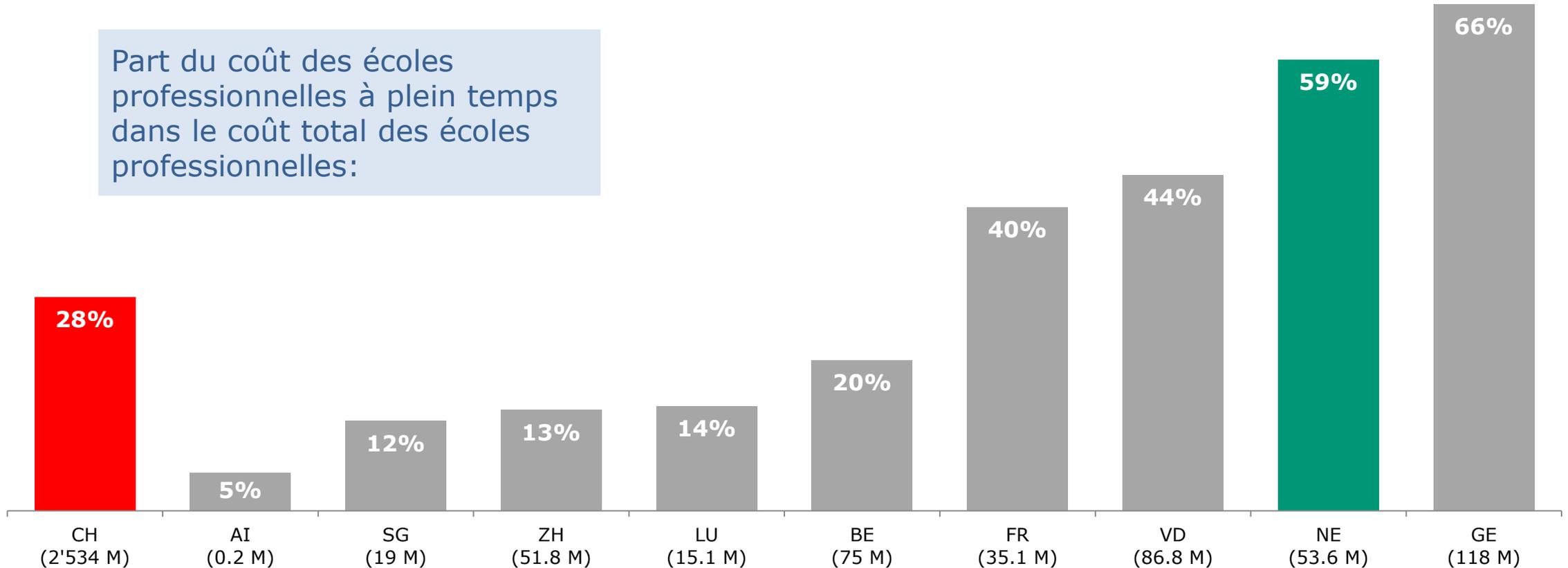


Coût de la formation initiale

| | 2016 | 2015 | 1014 | Moyenne | |
|--------------------|--------|--------|--------|---------|-------------------|
| Plein temps | 52.5 | 53.6 | 57.1 | 54.4 | Coût en mio |
| | 1805 | 1986 | 2109 | | Nb. contrats |
| | 29'086 | 26'989 | 27'074 | 27'716 | Coût par apprenti |
| Dual | 39.0 | 37.2 | 37.3 | 38.7 | Coût en mio |
| | 4083 | 3898 | 3967 | | Nb. contrats |
| | 9'551 | 9'543 | 9'403 | 9'616 | Coût par apprenti |

Comparaison intercantonale

Part du coût des écoles professionnelles à plein temps dans le coût total des écoles professionnelles:



Dualisation : accentuer l'effort !

- ▶ **Déjà réalisé**
 - + 400 places et - 5 mios
 - En dual: 72%

- ▶ **Objectif: moyenne nationale**
 - + 1'000 places et - 19 mios
 - En dual: 85%

- ▶ **Et en même temps**
 - Reconnaître l'engagement des employeurs qui forment leur relève
 - Créer une vraie incitation à former

Le contrat-formation

► Principes

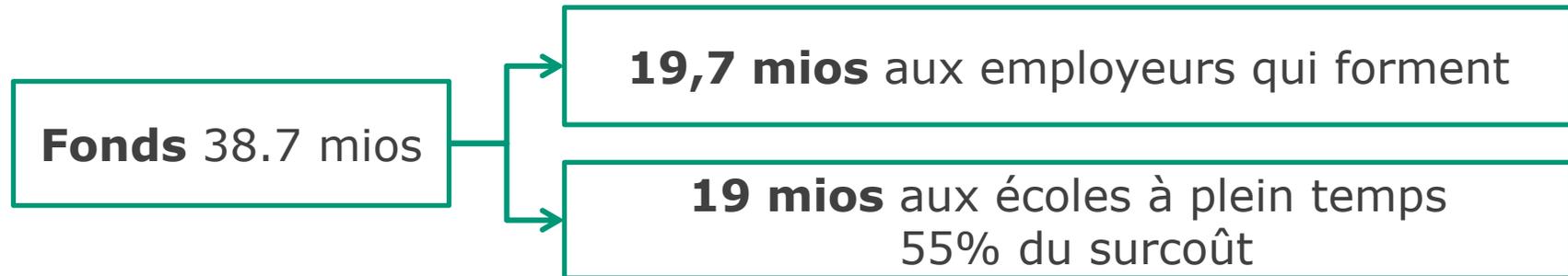
- Prélèvement sur salaire de 0.58%, à charge des employeurs
- Fonds dédié (≠ caisse générale de l'État!)
 - ⇒ 5'000.- par apprenti par année en moyenne
 - ⇒ Solde: contribuer partiellement au surcoût engendré par la pratique professionnelle en école à plein temps
- Fonds co-géré par l'État et les employeurs

► Inspirations

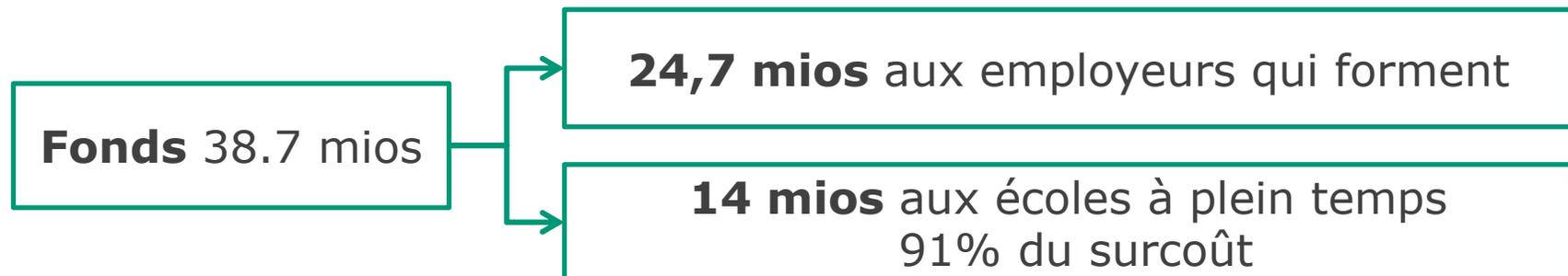
- Fonds pour les structures d'accueil extrafamilial
- Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels

Le contrat-formation en chiffres

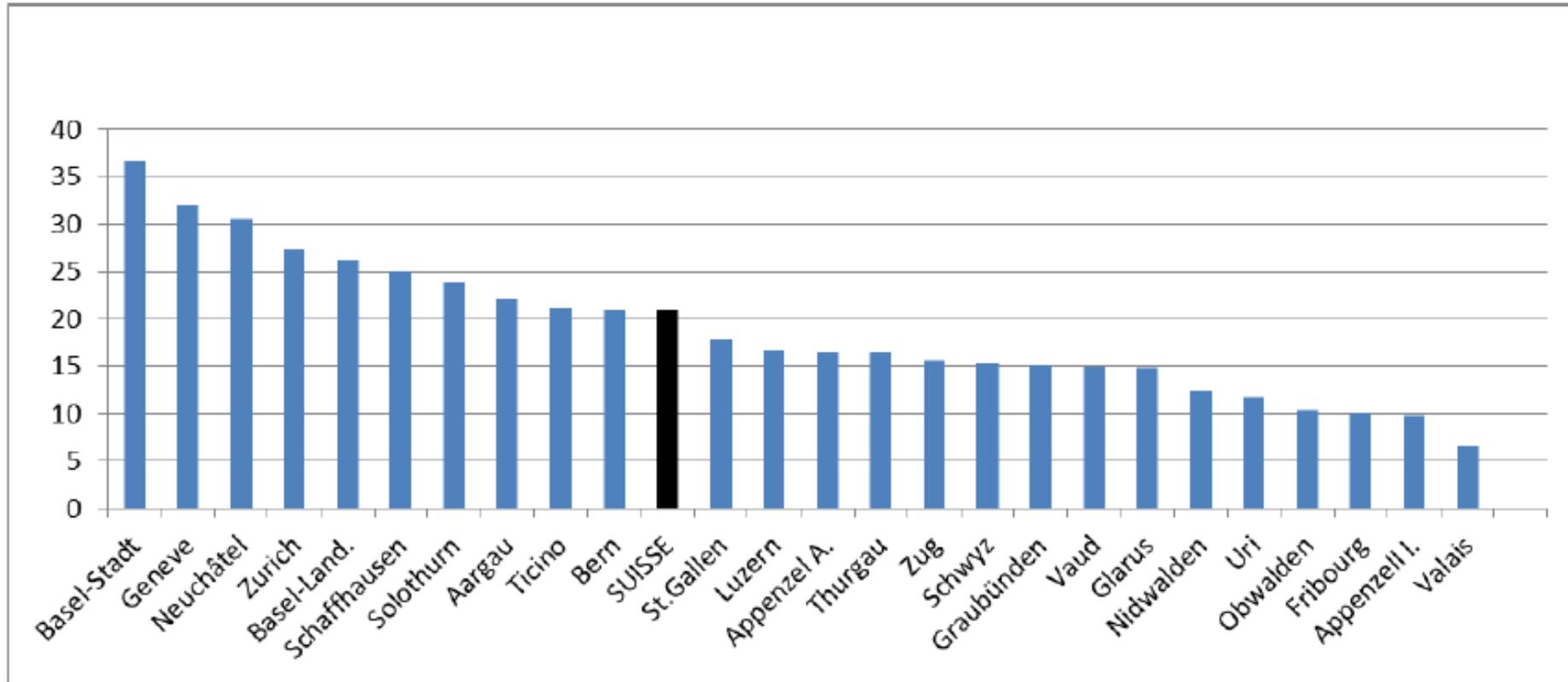
- ▶ Aujourd'hui : 3'943 apprenties et apprentis en dual



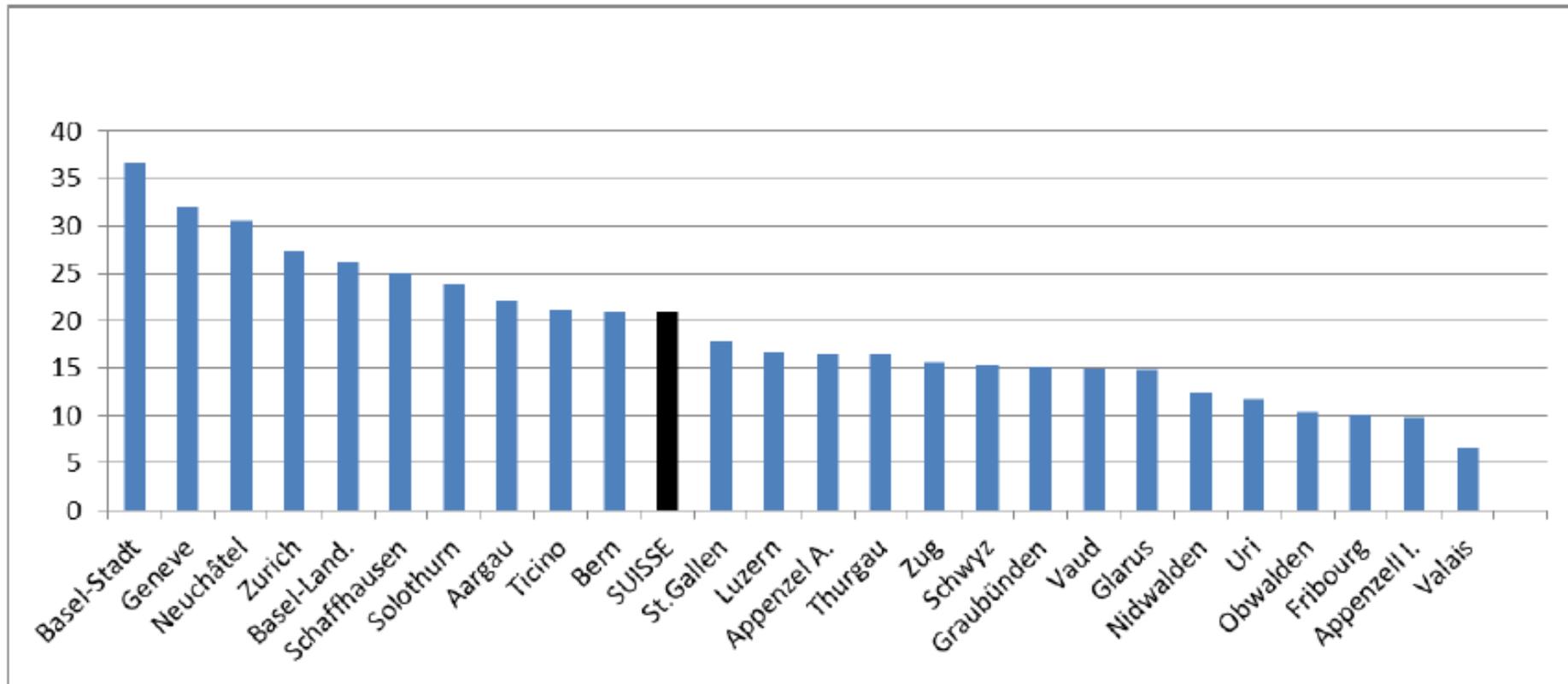
- ▶ Demain : 4'943 apprenties et apprentis en dual



Taux d'apprenti-e-s sur la classe d'âge 15-18,



Taux d'apprenti-e-s sur la classe d'âge 15-18, Recensement fédéral de la population 1900



Dualisation

Question financière - mais surtout question d'accès au marché du travail

| | Dual | Plein temps |
|--|----------|-------------|
| 1^{er} emploi après CFC | 1,6 mois | 3,5 mois |
| Réorientation | 10,4% | 28,9% |
| Satisfaction | 85,0% | 73,8% |

3. La péréquation intercommunale

Laurent Kurth
Président du Conseil d'État
Chef du DFS

Péréquation

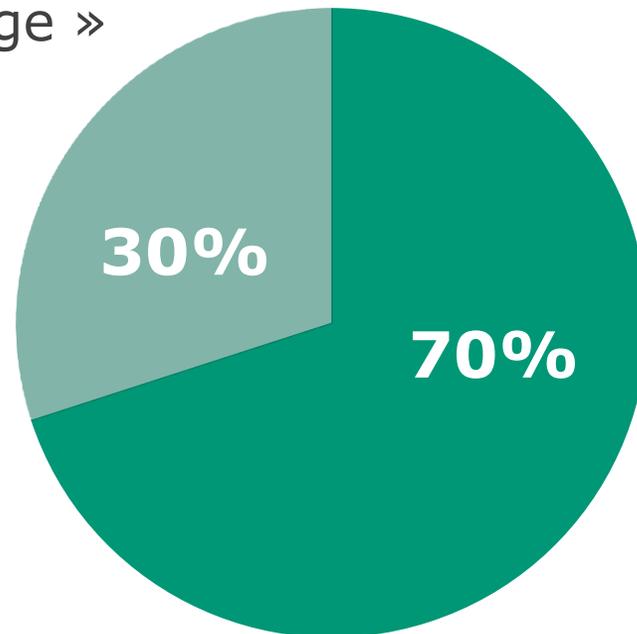
► Objectifs

- Répartir équitablement les coûts et les bénéfices des réformes
- Eviter l'accroissement des disparités entre communes
- Renforcer l'équité et la cohésion cantonale

Péréquation

► Répartition de l'impôt pour les personnes morales

- Renforcement de la clé « emploi »
- Maintien de la clé « siège »



- Part à la commune siège
- Part redistribuée en fonction des emplois

Péréquation

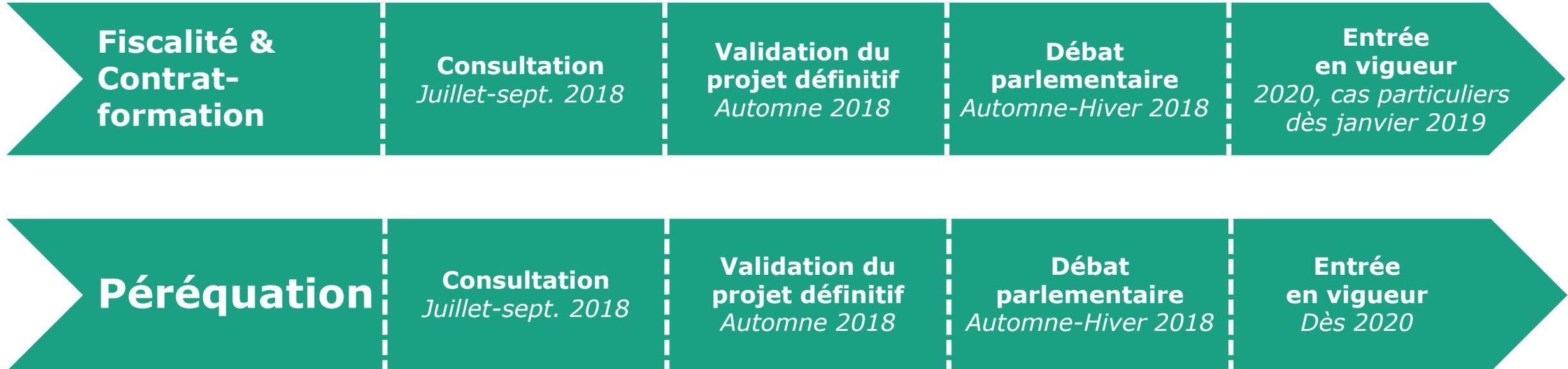
► Péréquation des charges

- Abolition de l'ancien système (approche globale des charges)
- Nouvelle approche par domaines:
 - > Charges scolaires
 - > Charges de l'accueil pré et para-scolaire
 - > Charges d'entretien des routes et voies publiques
 - > Charges de transports publics
- Renforcement de la péréquation des ressources

Péréquation

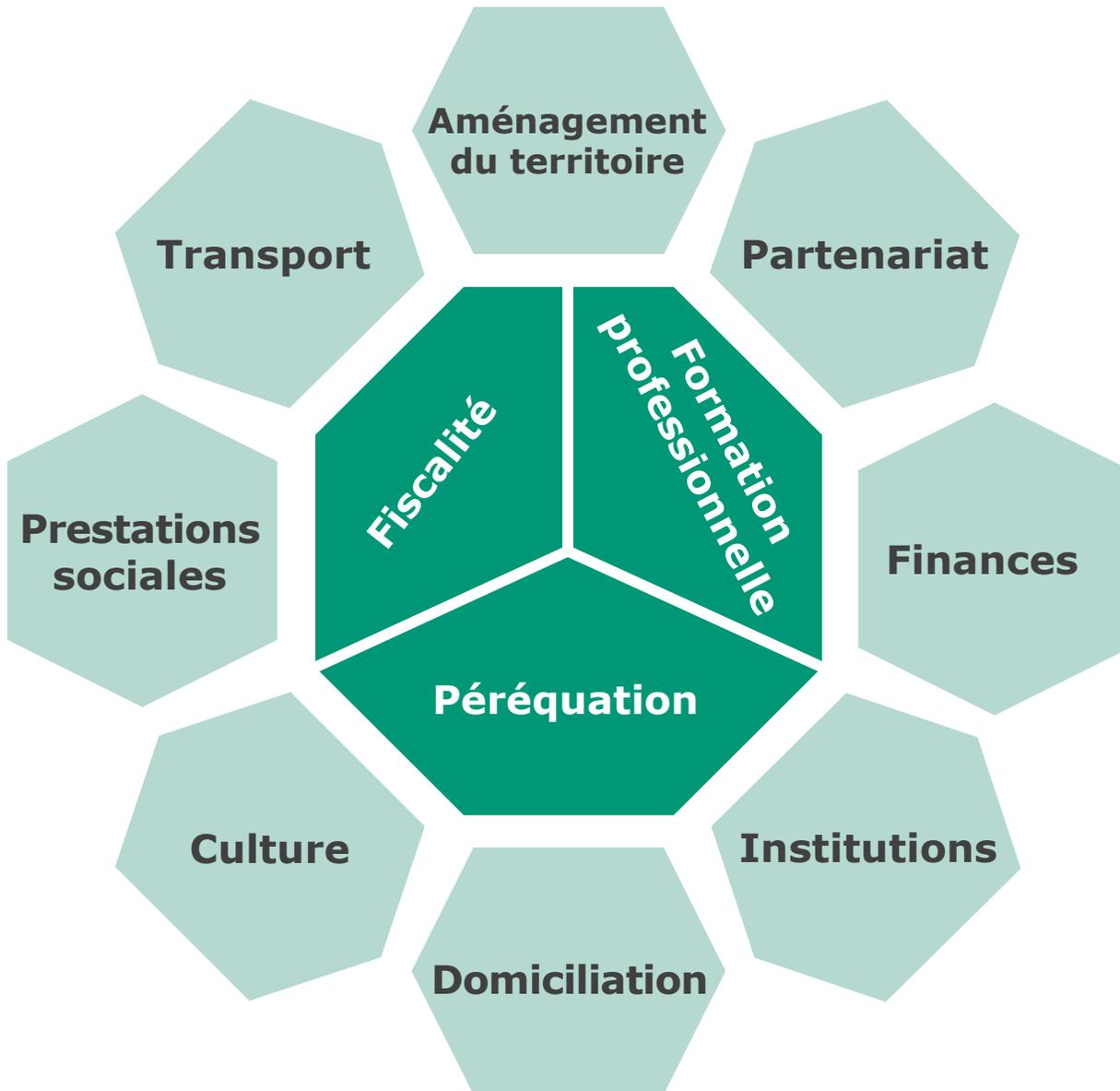
- ▶ Péréquation des charges de centre
 - Abolition de l'ancien système horizontal
 - Apport direct de l'État (système vertical)
 - Montant annuel: 10 millions de francs

Calendriers



4. Conclusion

Alain Ribaux
Vice-président du Conseil d'État
Chef du DJSC



Attractivité, solidité, cohésion

***Un nouvel élan
pour le canton***



Nous vous remercions de
votre attention

Place aux échanges !

